



Legislation facturation EDF dans un camping

Par **Le sollicec francoise**, le **02/12/2016** à **07:23**

Bonjour

Résident dans un camping à l'année et ayant un sous compteur le gérant à t il le droit de facturer l'électricité par tranche de 50kw et si utiliser 59kw facturer 2 tranches soit 100kw . Et le mois suivant repartir de 59 kw donc à nouveau payer cette tranche déjà réglée le mois précédent!